

« POINT DE VUE Jean Lacoursière, Québec »

Une étrange hargne

Les montées de lait du maire Labeaume et de Sam Hamad en réaction au rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain sont incompréhensibles. Le maire a dit : « Quel est le mandat du BAPE? Ce matin, nous autres on ne comprend plus rien sur ce que fait le BAPE. [...] Depuis quand faut-il évaluer la rentabilité économique de Samuel-De Champlain 3? [...] Depuis quand remettent-ils en question les choix de mobilier de structure comme la piscine? » La mission du BAPE est pourtant claire : « Éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, laquelle englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser sa mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population [...] »

Au printemps 2012, des élus, dont Sam Hamad, furent prompts à corriger les journalistes ayant osé qualifier la phase 3 de la promenade de « dépense » dans un contexte de finances publiques déficitaires, insistant plutôt pour utiliser le mot « investissement ». Or, il est normal avant d'investir d'analyser les options de placements en se demandant lequel maximisera le rendement tout en respectant nos valeurs et nos objectifs, généralement à long terme. Ici, le type de placement s'appelle parc-plage public. Le terme rendement devient retombeées économiques et sociales positives. Avant l'enquête du BAPE, tout indiquait que personne, à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), à la Ville de Québec et au gouvernement du Québec, n'avait réfléchi à l'investissement de plus de 100 millions \$ à l'anse au Foulon. Cette question est pourtant des plus pertinentes. Cet endroit est éloigné et difficilement accessible en transport en commun. Il est loin des touristes et des commerces et est adossé à une falaise au pied de laquelle passent une artère de circulation majeure et un chemin de fer important. Par ailleurs, pourquoi y construirait-on une piscine olympique et un miroir d'eau créant « d'illusion presque parfaite de se baigner dans le fleuve » si on investit simultanément dans un bassin de rétention qui réduira le nombre de débordements d'eaux usées, rendant vraisemblablement la

baignade sécuritaire presque en tout temps?

Certaines personnes, dont le maire Labeaume, ont dénigré les commissaires du BAPE qui auraient négligé l'expertise de la CCNQ et de ses sous-traitants, en particulier les architectes-paysagistes. La CCNQ a mérité plusieurs prix pour la phase 1 de la promenade, ces prix provenant tous d'organismes du domaine de l'architecture de paysage, du design urbain et de mobilier. Cela est normal : les firmes québécoises d'architectes en paysage ont suffisamment de talent pour s'occuper avec goût du paysage et du mobilier de nos berges publiques. Toutefois, comme souligné en 2006 dans le rapport du BAPE sur la phase 1, la population désire avoir un rapport physique au fleuve (plages, rampes de mise à l'eau, quais fonctionnels, etc.), pas seulement le contempler en se contentant du modelage de vagues superflues dans l'herbe et les garde-fous. Aussi talentueux soient-ils, les architectes-paysagistes ne méritent pas d'avoir carte blanche. Le fait que la CCNQ ait proposé pour la phase 3 de détruire un tunnel ferroviaire et d'installer un passage à niveau sur une artère passante comme le boulevard Champlain est un bel exemple du genre de déraillement dont les paysagistes sont capables, lorsqu'ils sont laissés à eux-mêmes. Sans le BAPE, cette incongruité économique et sociale, qui n'a rien à voir avec les grenouilles et les milieux humides, serait passée sous le radar.

Des centaines de millions de dollars publics pleuvent sur la CCNQ puis percolent vers des firmes d'ingénieurs et d'architectes-paysagistes, à qui on offre nos rivages publics comme des canevas vierges, le tout sans avoir préalablement demandé les préférences du fournisseur de fonds (la population) sur la manière d'aménager ce lieu dont la fonction principale est d'accéder à cet autre domaine public convoité qu'est le fleuve. Voilà un bel exemple de charrue mise devant les bœufs, causant un gaspillage d'argent en concepts élaborés prématurément et en vase clos. Les berges de Québec n'appartiennent ni à la CCNQ ni au maire, mais à la population. Sans l'existence du BAPE, les citoyens n'auraient jamais pu se faire entendre. Souhaitons que le gouvernement écoute.